

ORANGE, le 3 avril 2023

POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE
Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES

MANIFESTATIONS – SPECTACLES ET SOIREEES
THEATRE ANTIQUE

La Mairie d'Orange vous informe :

- Le stationnement des véhicules de toutes sortes, sera interdit **sur toutes les places de parking, situées** :
 - Place des Frères Mounet
 - Place du Chanoine Sautel
 - Place Sylvain
 - Placette des Romains

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

De 6 H. à la fin des spectacles et des chargements du matériel.

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes, aussi bien thermiques qu'électriques, seront interdits sur l'Allée Nord du Parking Pourtoles – des deux côtés – comprenant 60 places de parking. Ces emplacements seront réservés pour toutes les manifestations – spectacles et soirées au Théâtre Antique –

DU 1^{er} AVRIL AU 31 DECEMBRE 2023

- La circulation des véhicules de toutes sortes, aussi bien thermiques qu'électriques, sera interdite par les Forces de Police, selon les besoins d'intervention pour les manifestations au Théâtre Antique – soirées, spectacles et chorégies, lors du stationnement des camions pour le chargement et le déchargement du matériel (y compris pour les jours de mise en place et d'enlèvement des loges), ou en cas de présence importante de spectateurs avant l'ouverture des portes, ou pour toute autre nécessité :
 - Rue Pourtoles
 - Rue Madeleine Roch
 - Place des Frères Mounet
 - Rue Caristie Sud
 - Rue Ancien Collège
 - Rue de Tourre
 - Rue Saint Florent

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

- Le stationnement et la circulation des véhicules de toutes sortes, aussi bien thermiques qu'électriques, seront interdits, dans les rues et places suivantes :
 - Rue de Tourre
 - Place des Frères Mounet
 - Rue Saint Martin
 - Place Chanoine Sautel
 - Rue Caristie Sud
 - Rue Tourgayranne
 - Rue Madeleine Roch
 - Rue Saint Florent
 - Rue du Mazeau
 - Rue Ancien Collège
 - Place Laroyenne
 - Rue Stassart
 - Rue Pontillac
 - Place des Cordeliers
 - Placettes des Romains
 - Rue Pourtoles
 - Rue Victor Hugo (depuis la Place de Langes)

Ainsi que toutes les rues aboutissant dans les rues et places précitées.

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

De 6 H. à la fin des spectacles et des chargements du matériel.

- L'accès à la Colline, les soirs de spectacles, soirées & répétitions, sera interdit à tous véhicules à moteur aussi bien thermique qu'électrique.

Un périmètre de sécurité (bande de 200 m de large depuis le grillage de l'amphithéâtre) sur tout le pourtour sera établi, pour interdire l'accès à tous les piétons, les soirs de spectacles.

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes, aussi bien thermiques qu'électriques, seront interdits **sur la contre allée Nord du Cours Pourtoules** :

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

De 17 H. à la fin des spectacles.

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes, aussi bien thermiques qu'électriques, seront interdits en fonction des besoins du Service de Sécurité :

- Rue Tourgayranne
- Rue Pontillac

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

de 17 H. à la fin des spectacles.

- Pour une meilleure sûreté de tous les usagers, un dispositif de sécurité (plots béton ou barrières de sécurité anti-voitures béliers) , sera installé aux entrées/sorties des voies aboutissant au lieu des manifestations, les jours et soirs des manifestations, spectacles et soirées au Théâtre Antique, entre **le 1^{er} AVRIL et le 31 DECEMBRE 2023**. La circulation des véhicules de toutes sortes, aussi bien thermiques qu'électriques, sera interdite :
 - Rue Pourtoules
 - Rue Ancien Collège
 - Rue Tourgayranne
 - Rue Caristie Sud
 - Rue Ancien Hôpital
 - Rue du Mazeau
 - Rue Saint Florent
 - Rue de Tourre / Rue Madeleine Roch
 - **Rue des Avesnes, dans le sens Place Laroyenne vers la Rue Saint-Florent**, les véhicules devront impérativement sortir par la Rue de la République
 - **Rue des Avesnes, dans le sens Place Laroyenne vers la Rue Saint-Florent**, les véhicules devront impérativement sortir par la Rue de la République.

La Rue Saint-Florent sera mise en double sens, pour les véhicules de secours, de police et ceux expressément autorisés, afin de permettre un meilleur accès/sortie à ces derniers, en cas de nécessité.

DU 1^{er} AVRIL au 31 DECEMBRE 2023

de 17 H. à la fin des spectacles.